

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de BRÉCY
séance du 03/12/2021**

L'an 2021 et le 3 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunion de la Mairie sous la présidence de FERRAND Christian Maire

Présents : M. FERRAND Christian, Maire, Mmes : CACHO Magalie, CAMUZAT Aurélie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine, LEFEBVRE Sophie, MM : BOUGRAT Patrick, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés ayant donné procuration : Mme BRAS Elodie à Mme LEFEBVRE Sophie, M. MILLIET Thomas à M. FERRAND Christian

Excusés : MM : GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 11

Date de la convocation : 29/11/2021

Date d'affichage : 29/11/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges le : 09/12/2021 et publication du 10/12/2021

Secrétaire de séance : M. SARREAU Philippe

SOMMAIRE

- a) Approbation du compte-rendu du conseil du 22 octobre 2021
 - b) Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal
 - c) Délibérations
 - **Décision modificative**
 - **Marché 2021-001-Rénovation du commerce : avenant n° 2 lot 3 - phase 1 – Ecoportail**
- a. Le compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2021 est approuvé.
- b. Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités locales, le Maire rend compte à chaque séance des décisions qu'il a prises par délégation.

Date	Objet	Tiers	Montant
12/11/2021	Signature du Devis Bar	S.A.S.U. TOLERIE MODERNE	11 480 € HT

c. Délibérations

Référence : 2021_0051

Objet : Décision modificative

Suite au transfert du Budget eau et assainissement à la communauté de communes Terres du Haut Berry, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- **Investissement** :

D 1068 : +45 377.80 €

R 1068 : + 45 377.80 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité la décision modificative proposée.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2021_0052

Objet : Marché 2021-001-Rénovation du commerce : avenant n° 2 lot 3-phase 1

Monsieur le maire signale au conseil municipal que dans le cadre des travaux de rénovation du commerce et du logement, le lot 3 doit faire l'objet d'une modification.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n°2021_003 en date du 15/02/2021 relative aux entreprises retenues pour le marché n°2021_001,

Considérant que le montant de l'avenant est inférieur à 15% du marché initial ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de conclure l'avenant suivant :

Lot n° 3 - Phase 1- Menuiseries extérieures : plus-value d'un montant de 1 345.89 € HT pour les travaux suivants :

Changement de la porte d'accès de la cave, remplacement de la menuiserie bois abîmée par une porte pleine en acier avec fermeture à barillet de dimensions identiques et de couleur identique aux nouvelles menuiseries du projet

Attributaire : SAS ECOPORTAIL - 964 rue de Malitorne 18230 SAINT-DOULCHARD

Marché initial du 24/02/2021 - montant du marché modifié : 22 156.28 € HT

Montant après avenant 1 : 20 733,21 € HT

Modification n°2 de la présente délibération : plus-value d'un montant de 1 345.89 € HT (écart de 6.5 %)
Nouveau montant du marché : 22 079.10 € HT

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

d. Questions diverses :

- **Commerce**

Les travaux avancent bien.

19h25 : arrivée de M. GANGNERON

- **Décorations de Noël**

Magalie CACHO et Séverine JOUAN font part de l'achat de nouvelles décorations de Noël :

- achat de 2 traîneaux : 1 avec des huskys et 1 avec des rennes sur lequel les enfants pourront être pris en photo.

- achat de figurines qui seront positionnées autour de la crèche

Mesdames CACHO et JOUAN ont également rencontré 2 commerciaux : CGED et Firstlight.

Achat de 3 projecteurs pour éclairer l'intérieur du sapin qui se trouve sur la place.

- **Fête de Noël**

Elle a lieu le 12 décembre 2021 au foyer rural.

Fanny CHOLLET fait part d'un besoin de personnes pour la distribution des goûters.

- **Réunion des associations**

Les associations sont partantes pour la reconduction de la fête du village. Reste à déterminer une date.

- **Marathon Kids Tattoo**

Organisé le 4 et 5 décembre.

Manifestation à titre caritatif. Les bénéfices seront reversés pour les enfants hospitalisés.

- **Opération "Plantez le décor"**

Un employé récupère les plantations à Bourges le 10 décembre.

La commission doit déterminer l'emplacement des trous ainsi que le positionnement des différents arbustes à planter.

- **Demande de l'école du cirque "le nez dans les étoiles"**

Fanny CHOLLET fait part de la demande de l'école de cirque de Bourges qui anime l'activité sur Brécly le jeudi soir, de pouvoir s'installer sur la commune les 15, 16 et 17 juillet 2022.

Le conseil municipal valide la demande.

- PanneauPocket

M. Antoine GANGNERON présente l'application PanneauPocket qui permet de communiquer très rapidement auprès de la population.

Le conseil est d'accord pour que le Maire signe la convention et l'adhésion à cette application.

- Plan Local d'Urbanisme communautaire

Le Maire présente les avancements du PLUi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Brécy le 9 décembre 2021,

Le Maire,

Christian FERRAND

Le Secrétaire de séance,

Philippe SARREAU